

## Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation des services sécurisés Internet proposés sur le site [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

### **Conditions générales**

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur [www.msa.fr](http://www.msa.fr) et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- La MSA d'Armorique n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la Sécurité sociale).

### **Conditions de modification de la procuration**

- Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA.
- En cas de création de nouveaux services en ligne, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA.
- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

### **Conditions d'annulation de la procuration**

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA.
- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA ait été informée des événements suivants :
  - la radiation du mandant ;
  - le décès du mandant ;
  - l'incapacité du mandant (tutelle ou curatelle) ;

### **Durée de la procuration**

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

### **Information complémentaire**

- Les services rendus par la MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la Sécurité sociale).

**Procuration pour l'utilisation des services en ligne ENTREPRISE et/ou EXPLOITANT proposés  
sur [www.msa.fr](http://www.msa.fr)  
à retourner à : [contact@msa.fr](mailto:contact@msa.fr)**

**1. Je soussigné(e) le mandant (personne donnant procuration au mandataire) représentant l'entreprise :**

Nom de l'entreprise : .....

SIRET : .....

Nom et Prénom de son responsable : .....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....@.....

Concomitamment au mandat que vous donnez à votre centre comptable, souhaitez-vous, **si ce n'est pas déjà fait**, qu'un accès aux services en ligne soit ouvert pour votre entreprise ?

OUI (l'entreprise recevra alors par mail ses identifiant et mot de passe de connexion)

NON (dans ce cas, seul votre centre comptable aura accès au dossier en ligne de l'entreprise)

**2. Je soussigné(e) le mandant agissant en tant qu'exploitant agricole :**

Mon nom : .....

Mon prénom : .....

Mon numéro de Sécurité sociale (figurant sur votre carte vitale).....

Mon adresse : .....

.....

Mon n°de téléphone : .....

Mon adresse mail : .....@.....

Concomitamment au mandat que vous donnez à votre centre comptable, souhaitez-vous, **si ce n'est pas déjà fait**, qu'un accès aux services en ligne vous soit ouvert en tant que chef d'exploitation ?

OUI (vous recevrez alors par mail vos identifiant et mot de passe de connexion)

NON (dans ce cas, seul votre centre comptable aura accès à votre dossier en ligne)

**donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :**

Nom et adresse du cabinet comptable : **MCEL – COMPTA IN TOUCH**

Zone de Coativoric

29590 ROSNOEN

**Pour utiliser les services en ligne suivants :**

NB : Si vous optez pour l'intégralité des services proposés, l'accès à un nouveau service vous sera automatiquement ouvert. Dans le cas contraire, une nouvelle demande sera nécessaire.

**L'ensemble des services « ENTREPRISE » ci-dessous sera activé sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas, cochez les services souhaités.**

- Consulter mon relevé parcellaire
- Déclarer le changement d'adresse postale de mon entreprise
- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Déclarer des salaires pour le paiement des indemnités journalières (hors Accident du travail)
- Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)
- Déclarer et télérégler mon Bordereau de Versement Mensuel (BVM)
- Mes messages et mes réponses
- Déclarer une modification des données du Contrat de Travail (MDC)
- Echanger des fichiers avec la MSA (hors DS)
- Effectuer une Déclaration de Salaires (DS)
- Effectuer une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- Effectuer un Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA)
- Gérer mes comptes de télérèglement (GCT)
- Régler mes factures
- Transférer le fichier déclaration de salaires (SEF DS)
- Gérer mon inscription (DSN MSA)
- Suivre et déposer une DSN (DSN MSA)
- Mes derniers documents

**L'ensemble des services « EXPLOITANT » ci-dessous sera activé sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas, cochez les services souhaités.**

- Demander la modulation des appels fractionnés ou mensuels
- Demander mes attestations professionnelles :
  - ▶ attestation d'affiliation
  - ▶ attestation ATEXA
  - ▶ attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA
  - ▶ attestation de régularité de situation au regard du régime d'assurance vieillesse obligatoire
  - ▶ attestation de régularité de situation au regard du paiement des cotisations sociales
- Demander un changement de situation (pour les exploitants à titre principal)
  - ▶ une demande d'option assiette annuelle
  - ▶ une demande d'option déduction de la rente du sol
  - ▶ une déclaration de changement de régime fiscal
  - ▶ une demande d'affiliation/radiation des aides familiaux
  - ▶ une déclaration ou une clôture d'activité
- Déclarer mes Revenus Professionnels (DRP)
- Estimer mes cotisations non salariés agricoles
- Gérer mes comptes de télérèglement
- Régler mes factures
- Mes derniers documents
- Mes messages et mes réponses
- Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié

A ..... Le .....

**Signature et cachet du mandant**

**Signature et cachet MCEL – COMPTA IN TOUCH**

**MCEL**  
21 Rue du Faubourg Saint Antoine  
75011 PARIS  
Tél : 09 70 72 08 15  
SIREN 810 622 829 - RCS Paris

*Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).*